

Date de la révision : 22/07/2015

Remplace:

### **SECTION 1: RENSEIGNEMENT SUR LE PRODUIT ET LE FOURNISSEUR**

Nom(s) du produit : Five Star® Bonding Adhesive/Composant B

Synonyme(s): S.O.

Usage: Améliorer la liaison des produits de construction dérivés du ciment;

colle époxyde tout usage

Restrictions d'usage: Utiliser avec le composant A Bonding Adhesive

Fabricant/Fournisseur Five Star Products, Inc.

60 Parrott Drive

Shelton, CT 06484 États-Unis

Téléphone: 203-336-7900

Téléphone en cas CHEM-TEL 1-800-255-3924

d'urgence : (à l'extérieur des États-Unis 1-813-248-0585)

#### **SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS - INFORMATION SGH**

**Classification :** Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1B

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Éléments

d'étiquetage/Pictogrammes

de danger :





Mot-indicateur : Danger

Mentions sur les dangers : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves, H314

Susceptible d'entraîner une réaction allergique cutanée, H317

Mises en garde/Prévention : En cas de consultation d'un médecin, gardez à disposition le récipient

ou l'étiquette.

Gardez hors de la portée des enfants. Lire l'étiquette avant l'utilisation.

Éviter d'inhaler la poussière/la fumée/les gaz/le brouillard/les

vapeurs/les fines gouttelettes.

**Premiers soins :** En cas de contact CUTANÉ : Retirer/Enlever immédiatement tous les

vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/une douche. En cas de contact avec les YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau durant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact, le cas échéant et s'il est possible de le faire facilement. Continuer de rincer. Si

l'irritation des yeux persiste : consulter un médecin.

**Entreposage:** Entreposer dans un endroit verrouillé.



Date de la révision : 22/07/2015

Remplace:

Élimination : Éliminer le contenu/contenant conformément aux règlements locaux,

régionaux, nationaux et internationaux en vigueur.

Système de classification

Classements NFPA (échelle de 0 à 4):



Classements SMID (échelle de 0 à 4):



Résultat de l'évaluation des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques :

S.O.

Résultat de l'évaluation des substances très persistantes et très bioaccumulables :

S.O.

SECTION 3 : COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS		
Ingrédients dangereux	Nº CAS	% p/p
1,2-Ylènediamine-cyclohexène	694-83-7	5-15 %
4-nonylphénol, ramifié	84852-15-3	60-90 %
hexane-1,6-diamine	124-09-4	≤5 %

### **SECTION 4: PREMIERS SOINS**

**Renseignements généraux :** Retirer immédiatement tous les vêtements souillés par le produit.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures après l'exposition; une observation médicale est donc nécessaire durant au moins 48 heures après l'accident.

**Inhalation :** En cas d'inhalation : Donner de l'air frais et consulter un médecin. En

cas d'inconscience, placer le patient dans une position stable sur le

côté pour le transporter.

**Contact oculaire :** En cas de contact oculaire : Rincer abondamment avec de l'eau en

maintenant les paupières ouvertes durant plusieurs minutes. Consulter

ensuite un médecin.



Date de la révision : 22/07/2015

Remplace:

Contact cutané : Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

Ingestion: En cas d'ingestion: Consulter un médecin immédiatement. Boire une

grande quantité d'eau et donner de l'air frais. Consulter un médecin

immédiatement. Consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus

importants (aigus et retardés):

Aucune information pertinente supplémentaire disponible.

Indication de prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, s'il y a

lieu:

Aucune information pertinente supplémentaire disponible.

### **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### **PRODUITS EXTINCTEURS**

**Agents extincteurs** appropriés :

CO<sub>2</sub>, poudre extinctrice ou jet diffusé. Combattre les incendies plus importants avec un jet diffusé ou de la mousse qui résiste à l'alcool.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du

mélange:

Aucune information pertinente supplémentaire disponible.

Équipement de protection pour les pompiers :

Puisque le feu peut créer des produits de décomposition thermique, porter un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) avec un masque intégral qui fonctionne en mode pression positive intermittente

ou pression positive.

#### SECTION 6 : MARCHE À SUIVRE EN CAS DE DÉVERSSEMENT ACCIDENTEL

Précautions, équipement de protection et procédures en

cas d'urgence :

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non

protégées.

**Précautions** 

environnementales:

Avertir les autorités compétentes en cas de déversement dans un cours d'eau ou le réseau d'égouts.

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure de bois). Utiliser

un agent de neutralisation. Éliminer les matériaux contaminés comme

un déchet, conformément à l'article 13.

Référence à d'autres sections:

Consulter la section 7 pour obtenir de l'information sur la manipulation

sécuritaire.

Consulter la section 8 pour obtenir de l'information sur l'équipement de

protection individuelle.

Consulter la section 13 pour obtenir de l'information sur l'élimination.

#### SECTION 7: MANIPULATION ET ENTREPOSAGE



Date de la révision : 22/07/2015

Remplace:

Précautions relatives à la sûreté en matière de manipulation : Porter des vêtements de protection individuelle adéquats pour prévenir le contact oculaire et cutané. Éviter l'inhalation de vapeurs ou de brouillard provenant de ce produit. Utiliser avec une ventilation appropriée. Ne pas ingérer le produit.

Information relative à la protection contre les explosions et les incendies :

Aucune mesure spéciale requise.

**Entreposage :** Entreposer dans un endroit frais et sec. Entreposer à l'écart des

matières incompatibles. S'assurer que le contenant est fermé

hermétiquement.

### SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/EXPOSITION PERSONNELLE

Information supplémentaire relative à la conception de systèmes techniques :

Aucune donnée supplémentaire, consultez l'article 7.

#### Paramètres de contrôle

### Composants avec des valeurs limites à surveiller sur le lieu de travail :

124-09-4 1,6-diaminohexane		
VLE	Valeur à long terme : 2,3 mg/m³, 0,5 ppm	
WEEL	Valeur à long terme : 1 ppm	

#### Contrôle de l'exposition

### **ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)**

Protection des yeux/du Porter un équip

visage:

Porter un équipement de protection des yeux approprié pour prévenir

tout contact oculaire.

**Protection des mains :** Porter des gants de protection. Les gants doivent être fabriqués en

matériau imperméable et résistant au produit/à la substance/à la

préparation.

**Équipement de protection** 

respiratoire:

Aucun équipement requis.

Considérations sur la protection et l'hygiène

générales :

Garder loin de produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du quart de

travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES		
Apparence :	Liquide	
Couleur :	Grise	
Odeur :	Distincte	
Seuil olfactif :	Indéterminé	
pH:	Indéterminé	
Point de fusion/Intervalle de fusion :	Indéterminé	



Date de la révision : 22/07/2015

Remplace:

Point d'ébullition/Domaine d'ébullition	Indéterminé
Point d'éclair :	>94 °C (>201 °F)
Inflammabilité (solide, gaz) :	Ne s'applique pas
Température d'inflammation :	Ne s'applique pas
Température de décomposition :	Indéterminé
Température d'auto-inflammation :	Le produit n'est pas auto-inflammable.
Danger d'explosion :	Le produit ne présente aucun risque d'explosion.
Limites inférieures d'explosivité	Indéterminé
Limites supérieures d'explosivité	Indéterminé
Tension de vapeur :	Indéterminé
Densité à 20 °C (68 °F) :	0,946 g/cm³ (7,894 lb/gal)
Densité relative :	Indéterminé
Densité de vapeur :	Indéterminé
Taux d'évaporation :	Indéterminé
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Le produit n'est pas miscible ou difficile à mélanger.
Coefficient de partage n- octanol/eau :	Indéterminé
Viscosité, dynamique :	Indéterminé
Viscosité, cinématique :	Indéterminé
Solvants organiques :	≤0,0 %
Contenu en solides :	100,0 %
Autre information :	Aucune information pertinente supplémentaire disponible.
Composés organiques volatils :	Indéterminé

## **SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

### Réactivité

Stabilité chimique

Décomposition

thermique/Conditions à Aucune décomposition si le produit est utilisé conformément aux

**éviter :** spécifications.

Risque de réactions

**dangereuses:** Aucune réaction dangereuse connue.

**Conditions à éviter :** Aucune information pertinente supplémentaire disponible. **Matières incompatibles :** Aucune information pertinente supplémentaire disponible.



Date de la révision : 22/07/2015

Remplace:

Produits de décomposition

dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux connu.

## **SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

### Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

### Valeurs DL/CL50 pertinentes pour la classification :

124-09-4 1,6-diaminohexane			
Orale	DL50	750 mg/kg (rat)	
Dermigue	LD50	1110 mg/kg (lapin)	

Effet principal d'irritation

sur la peau :

Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.

Effet principal d'irritation

sur les yeux :

Effet fortement corrosif.

**Sensibilisation :** Sensibilisation possible par le contact cutané.

Information toxicologique

supplémentaire :

Le produit présente les dangers suivants selon les méthodes de calculs

approuvées en interne pour les préparations :

Nocif Corrosif Irritant

Avaler le produit entraînera un effet fortement corrosif sur la bouche et la gorge et un danger de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

Catégories de cancérogénicité

CIRC (Centre International de

Recherche sur le Cancer):

Aucun des ingrédients n'est mentionné.

NTP (National Toxicology

Program):

Aucun des ingrédients n'est mentionné.

**OSHA-Ca (Occupational Safety** 

& Health Administration):

Aucun des ingrédients n'est mentionné.

## **SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

**Toxicité** 

**Toxicité aquatique :** Aucune information pertinente supplémentaire disponible.

Persistance et dégradation :

Aucune information pertinente supplémentaire disponible.

Potentiel de bioaccumulation : Aucune information pertinente supplémentaire disponible.

**Mobilité dans le sol :** Aucune information pertinente supplémentaire disponible.

**Effets écotoxicologiques :** Très toxique pour les poissons



Date de la révision : 22/07/2015

Remplace:

Information écologique supplémentaire

Remarques générales : Classe de danger pour l'eau 1 (auto-évaluation) : Légèrement

dangereux pour l'eau.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux

de surface ou le fossé de drainage.

Également toxique pour les poissons et le plancton dans les eaux de

surface.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Évaluation des substances persistantes, bioaccumulables

et toxiques :

S.0.

Évaluation des substances très persistantes et très

bioaccumulables :

S.O.

**Autres effets nocifs :** Aucune information pertinente supplémentaire disponible.

## **SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT**

#### Méthodes d'élimination

**Recommandation :** Le produit ne doit pas être éliminé comme un déchet normal. Ne pas

laisser le produit atteindre le système d'égouts. La personne qui produit le déchet a la responsabilité de déterminer si le déchet répond aux définitions appropriées d'un déchet dangereux. Les règlements locaux et de l'État peuvent être différents des règlements fédéraux relatifs à l'élimination. Éliminer les déchets conformément aux règlements environnementaux provinciaux, fédéraux, locaux et de

ľÉtat.

Recommandation relative aux

emballages contaminés : L'élimination doit se faire conformément aux règlements locaux, de

l'État et fédéraux.

### **SECTION 14: INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT**

Numéro ONU - DOT, ADR,

IMDG, IATA UN1760

Désignation officielle pour le transport selon l'ONU

**DOT:** Liquide corrosif, n.s.a. (nonylphénol)

**ADR:** 1760 Liquides corrosifs, n.s.a. (nonylphénol)

code IMDG: Liquide corrosif, n.s.a. (nonylphénol), polluant marin

**IATA:** Liquide corrosif, n.s.a. (nonylphénol)

Classe(s) de dangers relative(s) au transport



Date de la révision : 22/07/2015

Remplace:

DOT, ADR, IATA, IMDG

**Classe:** 8 Substances corrosives

III

**Étiquette :** 8

Groupe d'emballage :

DOT, ADR, IMDG, IATA

**Dangers environnementaux** 

Polluant marin: Oui

Symbole (poisson et arbre)

**Précautions spéciales pour** 

l'utilisateur :

Avertissement : Substances corrosives

Transport en vrac

conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et du code du type de

Ne s'applique pas

GRV :

Information supplémentaire/Transport

Remarques DOT: Ajouter « Polluant marin » à la fin du nom d'expédition si un grand

contenant est utilisé (>450,5 litres).

Identification particulière avec le symbole (poisson et arbre).

Quantité prévue (QP) ADR : Code : E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur : 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur : 1000 ml

**Envois aux États-Unis:** 

Semblable à la liste ci-dessus dans Envois standards.

Envois aux États-Unis dans des contenants autres que des grands contenants

(450,5 litres ou moins par

contenant):

Semblable à la liste ci-dessus dans Envois standards.

Numéro du Guide des

mesures d'urgence (GMU) : Indéterminé

Quantités limitées (QL)

**IMDG:** 

5 I

Quantité prévue (QP) ADR : Code : E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur : 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur : 1000 ml

« Règlement type » de

l'ONU :

UN1760, Liquide corrosif, n.s.a. (nonylphénol), 8, III

## **SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

Réglementation/lois relatives à la sécurité, la santé et l'environnement applicable au produit en question



Date de la révision : 22/07/2015

Remplace:

#### **SARA**

Article 355 (substances

extrêmement dangereuses): Aucun des ingrédients n'est mentionné.

Article 313 (Liste de toxiques chimiques particuliers) :

Ce produit peut contenir un ou plusieurs toxiques chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de l'article 313 du titre III des Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) de 1986 et du 40 CFR Part 372. Si c'est les cas, les produits chimiques sont énumérés :

Aucun des ingrédients n'est mentionné.

### TSCA (Toxic Substances Control Act):

694-83-7	1,2-Ylènediamine-cyclohexène	
124-09-4	1,6-diaminohexane	
110-60-1	Tétraméthylènediamine	
156-87-6	3-aminopropan-1-ol	
15520-10-2	2-méthylpentane-1, 5-diamine	

**Californie Proposition 65:** Aucun des ingrédients n'est mentionné.

Produits chimiques connus pour avoir des effets toxiques sur le système reproducteur de la femme :

Aucun des ingrédients n'est mentionné.

Produits chimiques connus pour avoir des effets toxiques sur le système reproducteur de l'homme :

Aucun des ingrédients n'est mentionné.

Produits chimiques connus pour avoir des effets toxiques sur le développement :

Aucun des ingrédients n'est mentionné.

Catégorie de Cancérogénicité

EPA (Environmental Protection Agency):

**Protection Agency):** Aucun des ingrédients n'est mentionné.

VLE (Valeur limite d'exposition établie par l'ACGIH) :

Aucun des ingrédients n'est mentionné.

MAK (Concentration maximale en milieu de travail, abréviation allemande):

Aucun des ingrédients n'est mentionné.

NIOSH-Ca (National Institute for Occupational Safety and



Date de la révision : 22/07/2015

Remplace:

**Health):** Aucun des ingrédients n'est mentionné.

Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

### **SECTION 16: AUTRE INFORMATION:**

Avis de non-responsabilité :

Ces renseignements sont fournis sans aucune garantie explicite ou écrite. Five Star Products inc. a fondé les renseignements et les recommandations de ce document sur des données jugées actuelles et exactes.